

Les prix des produits laitiers

Ottawa, 14 (D. N. C.). — En réponse à M. J.-H. Leclerc, député libéral de Shefford, M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, a déclaré, hier, à la Chambre des communes, que les seuls prix fixés pour les produits laitiers, l'an dernier, étaient ceux du fromage et du lait, à la suite d'une entente intervenue avec la Grande-Bretagne. On négocie en ce moment de nouvelles ententes avec l'Angleterre et ces ententes vien-

dront en vigueur le 1er avril. Les conditions, cependant, ne sont pas encore déterminées. Pour ce qui concerne le beurre, il y avait, l'an dernier, un prix minimum en vigueur de mai à octobre. Le ministre a ajouté qu'il n'était pas en mesure de dire comment l'on procédera cette année, mais l'affaire est à l'étude. Plus tard, il fera une déclaration à cette fin.
